

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 8 Septembre 2022, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 19 Septembre 2022 à 20 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 – GRANCHAMP Brigitte	15 – GOLEC Philippe	22 – MARANDET Yannick
2 – PAVILLET Yves	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 – FAVRE Michelle	17 – ROCHER Lakshmi	24 – TEIXEIRA Lucie
4 – BUISSON André	11 – BRUNET Didier	18 – DURET Stéphanie	25
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 – CHEVROT Vincent	26 – Alexia CEFALU
6 – FAUCONET David	13 – CORTADE Thierry	20 – HAND Fabrice	
7 – PIAGET Chantal	14 – PITTNER Franck	21 – Thierry BRUAND	

Excusés : Mohamed Fettah (pouvoir à Emilie VITTON-MEA) ;

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexia CEFALU

N° 19-09-2022/47

GARANTIE DES EMPRUNTS SOUSCRITS PAR L'OPAC DE SAVOIE POUR LA RENOVATION DES IMMEUBLES « LE GRESIVAUDAN »

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

La rénovation des 2 immeubles « le Grésivaudan » est la première opération de réhabilitation envisagée par une approche globale et innovante, « EnergieSprong », au sein de l'OPAC de la SAVOIE. Cette démarche porte une attention particulière à la qualité architecturale du projet, aux délais des travaux réduits au plus courts et à la volonté de tendre vers du zéro énergie avec le recours aux énergies renouvelables. Elle figure parmi les 10 lauréats de l'appel à projets national « MassiRéno » du Plan de Relance.

L'opération concerne les travaux d'amélioration thermique, énergétique et de confort de 2 immeubles de MONTMELIAN (Savoie), Le Grésivaudan 1 et 2, comprenant 99 logements locatifs, mis en service en 1967 (54 ans).

La réhabilitation s'inscrit dans le plan d'action engagé par l'OPAC de la SAVOIE pour rénover son patrimoine le plus énergivore.

L'OPAC de la Savoie a saisi la Ville de Montmélian pour obtenir un accord de principe pour la garantie des emprunts souscrits pour la réalisation de cette rénovation.

Vu la demande présentée par l'Office Public d'Aménagement et de Construction de la Savoie,

Vu l'intérêt de la réhabilitation des immeubles *Le Grésivaudan 1 et 2* pour l'amélioration des performances énergétiques (économies de charges énergétiques locatives, développement durable, diminution des gaz à effet de serre...) et du confort des logements,

Délibération n° 47/22 : Garantie des emprunts souscrits par l'OPAC de Savoie pour la rénovation des immeubles « le Grésivaudan »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le principe de garantie à hauteur de 50% des prêts que l'OPAC de Savoie sera appelé à contracter pour la réalisation de cette opération.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS



Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Béatrice Santaïs".

Béatrice SANTAÏS